



DELEGATION DE SIGNATURE

Secrétariat Général du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordination des Affaires Médicales de Territoire

Amiens, le 4 février 2019

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Monsieur Gérard STARK en qualité de Directeur Général Adjoint du C.H.U. d'Amiens à compter du 4 janvier 2016 ;

Vu la note de service n° 85/18 du 13 septembre 2018 relative à la prise de fonction de Madame Blandine BYHET-SAVARY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière – Responsable secteur Affaires Juridiques à compter du 17 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 7 janvier 2019 nommant Madame Anne LANGELLIER en qualité de Secrétaire Générale du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordonnateur des Affaires Médicales de Territoire ;

Vu la note de service n°7/19 du 21 janvier 2019 annonçant la prise de fonctions de Madame Anne LANGELLIER en qualité de Secrétaire Générale du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordonnateur des Affaires Médicales de Territoire à compter du 4 février 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Madame Anne LANGELLIER, Secrétaire Générale du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordonnateur des Affaires Médicales de Territoire, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion :

- Du Secrétariat Général du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud en ce compris ceux afférents au secteur des Affaires Juridiques,

- De la Coordination des Affaires Médicales de Territoire,

à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux) au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédure adaptée de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)
- 5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion :

- Du Secrétariat Général du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud en ce compris celles afférentes au secteur des Affaires Juridiques,
- De la Coordination des Affaires Médicales de Territoire,

à l'exception des documents suivants :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du conseil de surveillance.
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : Pour la gestion du Secteur des Affaires Juridiques, délégation est donnée à Madame Blandine BYHET-SAVARY, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les documents suivants :

- Courriers d'accusé de réception aux réclamations
- Procès-Verbaux lors des remises volontaires et des saisies de dossiers médicaux

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LANGELLIER, Secrétaire Générale CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordonnateur des Affaires Médicales de Territoire, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Gérard STARK, Directeur Général Adjoint.

Article 4 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

La Directrice Générale

Danielle PORTAL

Le Directeur Général Adjoint

Gérard STARK

La Directrice Adjointe

Anne LANGELLIER

L'Attachée d'Administration Hospitalière

Blandine BYHET-SAVARY
